

SEANCE DU 5 FEVRIER 2018

~~~~~

Date de convocation : 30 Janvier 2018

L'an deux mille dix huit, le 5 février à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** BLANCHOIN Eliane, JOUVE André, HILAIRE Christine, DUFFAU Pierre, , DAYDE Francis, CHAMPEAU Alain, GLAZEWSKI Nathalie, MOURIER Patrick, UBASSY Robert, MASSIBOT Michelle, BERGERET Sylvie, BOUTEILLON Malorie, SZABO Jacques, FORD Odile.

**Etaient absents excusés :** SANCHEZ DEL VALLE Rafael, CUOQ Virginie, COLONGIN Michel, POURRAZ Mylène.

Procuration de SANCHEZ DEL VALLE Rafael à BOUTEILLON Malorie, de CUOQ Virginie à GROSSET Jean-Marie.

M. Pierre DUFFAU a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 18 Décembre 2017 est approuvé après lecture.

## **1) Recensement 2018 : rémunération des agents**

M. le Maire rappelle que le recensement de la population se déroule du 18 janvier au 17 février. 4 agents ont été recrutés pour effectuer cette tâche et il est nécessaire de fixer le mode de rémunération des agents recenseurs.

Il est proposé les taux suivants :

- Une semaine de 35 h au SMIC pour la tournée de reconnaissance et les deux demi-journées de formation.
- Un tarif de 3 € par logement.

Sur cette base les agents recenseurs percevront chacun une indemnité de 900 € à 1000 € net.

L'INSEE verse à la commune une dotation forfaitaire de 3 513 €.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce mode de rémunération.

## **2) Devenir de l'ancienne Poste**

M. le Maire explique que par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, il a été contacté par Mme CARUANA, qui recherche un local pour exercer son métier de traiteur sur le territoire.

Suite à la visite du local avec Mme CARUANA, le projet consisterait à créer un logement avec un atelier de confection pour la vente à domicile et sur les marchés.

Les architectes Armand Coutelier de Valréas ont été contactés afin d'avoir leurs avis sur ce projet et définir les possibilités.

Mme Sylvie BERGERET demande si les travaux seront à la charge de la commune.

M. le Maire explique que l'installation de l'atelier de cuisine serait à la charge de Mme CARUANA, la commune financerait les travaux pour le logement.

Mme Sylvie BERGERET estime que ce projet est trop compliqué car soumis aux services vétérinaires. Elle regrette déjà les travaux faits pour l'épicerie qui est aujourd'hui fermée. Elle pense qu'il est préférable de faire un logement.

M. le Maire rappelle que le patrimoine de la commune doit être entretenu. Il précise qu'une annonce a été passée sur le bulletin pour le logement au dessus de l'épicerie mais aujourd'hui aucun candidat ne s'est manifesté. Il souligne, au vu du recensement, le nombre important de logements vacants sur Grillon.

Mme Sylvie BERGERET pense que cela est dû aux taxes trop élevées sur Grillon, notamment la taxe d'ordures ménagères.

M. le Maire rappelle que les taxes de Grillon sont les plus basses du secteur, il souligne le taux de taxe d'habitation de 7 % contre plus de 20 % sur les communes voisines.

M. Pierre DUFFAU rappelle que la taxe d'ordures ménagères est une compétence de la communauté de communes pas de la commune. Il confirme qu'elle est bien trop élevée et notamment au vu du service rendu.

M. Pierre DUFFAU conclut et demande qu'une comparaison soit faite entre le coût pour faire un simple logement ou avec un atelier.

## **3) Toiture de la Crèche**

M. le Maire explique que suite à de grosses fuites au niveau du réfectoire de la crèche, il est urgent d'intervenir pour refaire l'étanchéité. Le coût des travaux est estimé à 10 000 €, il est proposé de confier la Maîtrise d'œuvre au cabinet OBRADOR, qui s'est chargé de la partie maternelle.

L'entreprise qui a déjà fait l'étanchéité de la maternelle est disponible pour effectuer ces travaux en urgence aux vacances de février. Aux 90 m<sup>2</sup> de toiture plate, il faudra rajouter une

partie en goudron au dessus du dortoir qui risque à terme de causer des fuites.

Les enfants de la crèche seront installés à l'école maternelle pendant les travaux les plus délicats. Une autorisation a été demandée par la Présidente de la crèche à la P.M.I..

Mme Sylvie BERGERET estime qu'il s'agit d'un marché à bon de commande et qu'il faut demander trois devis.

M. le Maire répond que ce n'est pas une obligation.

Mme Jacinthe GALLICCHIO précise que ces travaux sont urgents, compte tenu, du danger. Ils seront faits sur la base du marché existant des travaux d'étanchéité de la maternelle.

Mme Sylvie BERGERET s'insurge sur le fait que Mme Jacinthe GALLICCHIO répond alors que M. le Maire ne lui a pas donné la parole.

Mme Michelle MASSIBOT confirme que le risque d'un plafond qui s'effondre sur les enfants de la maternelle justifie l'allègement de la procédure.

M. Pierre DUFFAU ne souhaite pas de polémique et trouve cette attitude lamentable et demande que le personnel administratif soit respecté. Il précise que les interventions de Mme Jacinthe GALLICCHIO sont un appui technique nécessaire au Conseil Municipal et ne gênent personne. Il trouve préférable que les informations soient données directement plutôt que de souffler des réponses aux oreilles comme cela se voit ailleurs. Cela permet de gagner du temps.

Mme Odile FORD interpelle M. Pierre DUFFAU car ses remarques la font sourire puisque par le passé lui-même avait soulevé cela vis-à-vis de la Secrétaire Générale.

M. Pierre DUFFAU fait remarquer que, concernant l'ancienne Poste, c'est une opportunité que quelqu'un propose un projet. Il propose d'étudier les deux possibilités logement seul ou avec atelier. Et il rappelle que le but est d'éviter la hausse des impôts locaux.

Mme Sylvie BERGERET s'excuse des remarques mais n'apprécie pas la manière de faire.

M. le Maire précise que Mme CARUANA a été prévenue qu'il s'agissait d'un projet à 1 an. Il sera traité avec prudence.

Mme Sylvie BERGERET estime que des projets comme l'Épicerie n'ont pas un impact anodin.

M. le Maire ne souhaite pas que le patrimoine de la commune tombe en ruine.

Mme Sylvie BERGERET répond que la commune de Grillon n'a pas besoin d'une épicerie.

M. Pierre DUFFAU rappelle que tous les choix sont faits et discutés en conseil municipal. Il rappelle que par exemple les ordinateurs

de l'école n'ont pas été acquis conformément à la discussion de la commission des finances.

Pour revenir sur les travaux de la toiture de la crèche, M. le Maire, rappelle qu'en cas d'accident, la responsabilité de la Secrétaire Générale sera engagée. Il autorise donc Mme Jacinthe GALLICCHIO à parler.

Mme Jacinthe GALLICCHIO, explique les travaux sont urgents puisque le plafond de la petite cantine s'est affaissé et que le luminaire s'est décroché menaçant de tomber sur une table où les enfants mangent. Les travaux seront faits sur la base du marché de travaux de la toiture de la maternelle qui viennent d'être faits. La commission avait retenu l'Entreprise la mieux disante et cette entreprise a été très professionnelle. De plus, elle peut démarrer les travaux pour les vacances de février. Tout a été organisé avec la crèche pour installer les enfants côté maternelle afin de sécuriser au mieux le chantier. Il a été nécessaire de rencontrer la PMI et aménager le déménagement temporaire selon ses préconisations.

Mme Jacinthe GALLICCHIO rappelle que ce chantier fait en urgence est très compliqué à mettre en œuvre.

Mme Sylvie BERGERET souhaiterait qu'il y ait au moins trois devis.

M. Pierre DUFFAU demande la durée des travaux.

Deux à trois semaines, le plus compliqué sera fait lors des deux premières semaines.

#### 4) Renouvellement du bail de la Société Gielly à la Maison Milon

M. le Maire rappelle que l'ensemble des membres du conseil a reçu le projet de bail établi par Me AUBERT Notaire à Valréas. Ce bail reconduit les conditions précédentes avec l'application d'une hausse conformément à l'indice INSEE. Il rappelle que ce bail comporte des charges locatives tel que le chauffage.

Le montant du loyer annuel s'élève à 17 622,12 € soit 1 468,51 € par mois et 377,65 € de charges par mois.

### **5) Questions diverses**

- Agendas :

- Commission subventions des associations : lundi 26 février à 18h30, M. Francis DAYDE rappelle que les dossiers des demandes de subventions sont dans sa bannette et consultables en mairie,
- Conseil pour le vote des subventions : mardi 13 mars à 20h et Conseil pour le vote des budgets le lundi 9 avril,

(sauf s'il faut voter les budgets avant le 31 mars alors les deux conseils seront regroupés le lundi 26 mars).

- Commission des travaux : 13 février à 18h30,
- Commission des finances : 12 février à 20h.

- Poteaux incendies : dorénavant le contrôle des poteaux incendies sera à la charge des communes car le service des pompiers n'assure plus cette mission.

- Compteurs linky : l'interlocuteur privilégié d'Enedis de la commune propose de venir expliquer aux membres du conseil municipal cette nouveauté très controversée.

M. Pierre DUFFAU suggère d'avoir les deux versions de cette affaire et pas uniquement celle ENEDIS.

- Antenne Orange : une réunion est prévue avec une représentante d'Orange le 12 février.

- Rythmes scolaires : M. le Maire informe le conseil municipal que la semaine à 4 jours et demi sera maintenue en septembre 2018 et ce malgré la pression des enseignants de l'école maternelle. Les enseignants de l'école Élémentaire sont favorables à la semaine de 4 jours et demi.

- M. Francis DAYDE explique qu'il a été sollicité par l'Association d'artisans « La Balades des Artisans » qui organisent des marchés l'Été. Ils proposent sur la Place de la Bourgade : un marché nocturne le 25 juillet de 16h à 23h et un marché en journée le 1 août avec une vingtaine d'exposants,  $\frac{1}{4}$  de producteurs et  $\frac{3}{4}$  d'artisans d'art. La communication sera faite par l'association et la plupart des artisans sont ceux présents à la Foire et au marché de Noël.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

- Mme Eliane BLANCHOIN rappelle le goûter offert aux aînés le dimanche 11 février.

- M. Jacques SZABO fait remonter les problèmes de salles communales utilisées par plusieurs associations différentes et mal nettoyées.

Il demande qui a la charge de l'éclairage public.

M. le Maire rappelle que cette compétence est revenue de la Communauté de Communes aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier. La Policière Municipale a fait le tour avec l'entreprise INEO pour voir les points noirs.

Mme Odile FORD demande que le luminaire à Saint Martin soit éteint à 23 h au lieu de 1h.

M. le Maire précise que sur la commune de Montségur, suite à l'extinction de l'éclairage public, ont constaté une recrudescence du vandalisme.

- Mme Odile FORD signale que le bac à ordures ménagères du lac déborde.

Elle demande à récupérer ses anciens panneaux qui étaient utilisés par les Musicales.

M. le Maire lui demande de patienter car M. Jacques SAINT YVES souhaiterait organiser une académie d'orchestre. Une rencontre doit avoir lieu prochainement.

- Mme Sylvie BERGERET signale qu'elle a surpris des gens hors du lotissement venant jeter leurs poubelles dans les containers du lotissement.

M. Pierre DUFFAU rappelle que les ordures ménagères sont une compétence de la Communauté de Communes. Le contrat étant bientôt à échéance, la Communauté de Communes, réfléchit à un nouveau zonage, le maintien ou pas des bacs individuels ou le développement des bacs collectifs...

M. Pierre DUFFAU souhaiterait que lors des conseils municipaux un compte rendu soit fait des affaires communautaires.

- M. Robert UBASSY revient sur la taille des cyprès Rue Saint Paul de Joliette.

- M. le Maire informe que la soirée organisée par Mlle Flora SANCHEZ à la salle des Fêtes a rencontré un vif succès. Elle a reversé les bénéfices de la soirée au CCAS communal soit 470 €. M. le Maire la remercie pour cette action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET